



# Règlement concours photo



La municipalité de Belforêt-en-Perche organise un concours de photos, ouvert à tous les photographes amateurs de Belforet-en Perche et à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

## **1 - THÈME DU CONCOURS**

Les photos auront pour thème : « Immortalisez un instant sur Belforêt-en-Perche », prises sur l'ensemble des communes de Belforet-en-Perche. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants.

## **2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant à Belforêt-en-perche. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les montages photos sont exclus, seulement photo originale

## **3 - DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre 2022.

## **4 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque participant peut présenter 1 photographie, couleur, format JPG 300 Dpi. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les participants devront indiquer le nom éventuel de la photo et son lieu de prise de vue. Elle devra être transmise à : [accueil@belforet.fr](mailto:accueil@belforet.fr), accompagnée du bulletin de participation. Chaque participant devra, si sa photo est retenue par le jury, fournir son fichier original pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

## **5 - JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION**

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé de la commission communication. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats, présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres. L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## **6 - PRIX ET RECOMPENSES**

Le concours est doté de récompenses qui seront attribuées aux trois premières photos sélectionnées. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 31 Octobre 2022. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.



## BULLETIN DE PARTICIPATION



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

 : \_ \_ . \_ \_ . \_ \_ . \_ \_

 : .....@.....

Lieu de prise de vue : .....

Nom donné à la photo (facultatif) : .....

.....



Je soussigné(e).....

- Souhaite participer au concours photo organisé par la commune de Belforêt-en-Perche jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise la commune de Belforêt-en-Perche à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition ;
- Certifie résider à Belforêt-en-Perche.